



Résiliation formation privée financée

Par **Karbunkl**, le **17/09/2019** à **09:03**

Bonjour,

Je viens d'effectuer mon 2ème jour pour une formation il me semble au statut "initial" (pas d'alternance, avec périodes de stage). Hors le programme ne me plaît pas, et il s'avère que je ne souhaite plus poursuivre dans ce domaine. La formation est par ailleurs financée à hauteur de ~6000 euros par le conseil régional. Je ne sais pas si les fonds sont déjà débloqués à mon organisateur de formation ou non.

Par ailleurs sur le contrat de formation que je viens de signer et non dédoublé (j'en ai pas la copie) il y était mentionné la possibilité de se rétracter sous 10 jours après signature du contrat.

Je souhaitais donc savoir si en me retractant maintenant je me risquais à quelque pénalité (remboursement à hauteur de 30% des frais d'études ou radiation des aides financières de la région).

En vous remerciant pour votre aide,